

Congrès CGT : faiblesse idéologique ou renoncement ?

dimanche 27 décembre 2009

Trouvé - tardivement - ce texte de réflexions intéressantes sur le Congrès de la CGT sur le blog - non moins intéressant de [canaille le rouge](#) :

« Je vais entamer ma 36ème année de cotisation, l'expérience ne compense pas le fait de ne plus être en direct dans mon dépôt mais autorise tout de même un regard lucide.

La question qui est posée, comme à chaque rendez-vous de ce type, les salarié(e)s en sortiront-ils renforcé(e)s pour mener leur luttes, imposer des reculs au patronat, conquérir des avancées sociales ? Le gouvernement sera-t-il contraint à des reculs devant la montée des colères qui restent à traduire en mobilisations ?

La réponse n'est pas si simple. D'un côté un débat qui réaffirme des principes de fond en faisant bouger les orientations proposées par les documents préparatoires, d'un autre côté, au nom d'une position légitime de ne pas attendre que le pouvoir change, une focalisation sur les actes de ce gouvernement et de son pilote, ce pragmatisme (terme affreux qui porte acceptation de ce qui domine) conduisant vers une sorte de fatalisme de l'état des choses tel qu'il est.

Certes, à la tête du pays nous avons un « paracaudillo » qui se sert de ses godillots pour faire avancer un projet.

Mais sauf à avoir mal lu ou mal entendu, la caractérisation de son projet et surtout au bénéfice de qui il est mis en route est pour le moins insuffisamment lisible : il s'agit d'un programme du capital concocté par les officines de Davos, Bruxelles et ici du Medef et ses satellites.

Si globalement les points 1 à 10 du document d'orientations, l'état des lieux, ne souffre pas de lacunes majeures, ensuite sur les solutions, le patronat a-t-il été traité à hauteur de ses responsabilités? Sa stratégie d'éclatement des cadres politiques transposée par les pouvoirs au plan mondial, continental, national, local en adéquation avec ses stratégie d'entreprises comme outil d'extraction de la plus value pour gonfler les profits et les bulles spéculatives, mettre des barrières aux colères populaires ne me semble pas avoir été porté au niveau suffisant. C'est aussi un débat syndical.

Faiblesse idéologique ou renoncement ? Les deux mon général, la première alimentant la seconde.

Croire à l'horizon indépassable de l'UE et d'une CES construit par les partisans de cette UE ne conduit pas à organiser des luttes opiniâtres sur les lieux d'exploitation de la force de travail.

Il ne s'agit pas de rejeter toutes coopérations internationales et le besoin d'une organisation pour l'organiser, bien au contraire.

Mais, ce n'est qu'un exemple, l'acceptation par la CES des dogmes de la concurrence libre et non faussée vont-ils permettre à la CGT de bien mener les luttes pour défendre les monopoles publics de service public qui pourtant, selon les « experts », permettraient globalement de mieux s'en tirer que là où le libéralisme à tout crin entraîne les peuples dans la catastrophe sociale ?

Agir dans ce cadre accepté facilite-t-il la dénonciation des stratégies de délocalisations industrielles pour échapper aux revendications de ceux produisent les richesses ? On peut pour le moins en douter ?

Le fait que sur quelques dossiers majeurs le congrès ait recadré la direction sortante, en particulier sur le dossier des retraites est important.

Pour autant, comment ne pas relever la faiblesse de la campagne à engager d'urgence pour l'augmentation massive des salaires - le terme ne figure que deux fois dans le document d'orientation et les Résolutions, (rémunérations deux fois aussi sauf erreurs)- et si la fixation du SMIC point 100 de toutes les grilles de rémunération existe de fait, le congrès ne précise pas ou mal « à un niveau conforme au prix » et sauf (encore) erreur de ma part il ne revient pas sur l'exigence d'une échelle mobile ou une ré-indexation des salaires.

La séparation des repères revendicatif des documents en date du congrès laisse de coté ce montant avec l'harmonisation... des repères revendicatif de la CGT (par exemple : 20% maxi du revenu des familles consacré au logement porte mécaniquement à partir du montant des loyers HLM le Smic à 2000€ net).

Notons que cette revendication résoudrait aussi la question de l'abondement des caisses de protections sociales et change complètement le champ d'une modification des régimes pour aller vers une augmentation des droits et montants.

La même semaine la presse économique ne sachant s'il fallait en faire un triomphe ou se faire discrète informait que la rémunération moyenne des patrons du CAC 40 était de 211 fois le SMIC. Même plus de l'indécence, de l'obscénité.

J'avoue mal comprendre alors ce que signifie dans le document d'orientation et résolutions : « la création d'un salaire d'insertion pour les primo-demandeurs d'emploi » (I-65).

Est-ce le retour en force des abattements d'âges que la CGT avait réussi à faire bannir en 68 ?

Contenu actuellement pour les jeunes de moins de 17 et 18 ans (scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans). Le capital va-t-il ainsi pouvoir le mettre en œuvre pour les jeunes sortants de la formation initiale ou de leurs études et avoir ainsi des sous-smicardisés d'un smic sous évalué de 23, 25, 30 ans ? Cela demande au moins une clarification auprès de ceux qui ont proposé et fait adopté cette orientation qui en l'état me paraît inique et hors champ de ma conception du syndicalisme.

La CGT a-t-elle suffisamment braqué ses projecteurs sur ces questions, de cette façon là ?

Je ne crois pas sinon les votes des documents n'auraient pas porté cette progression de rejets des orientations proposée qui de moins du cinquième au 48ème congrès atteignent bientôt le quart des mandats d'une organisation qui si elle progresse en influence stagne en forces organisées. (Constat du congrès que chacun peut vérifier).

Reste donc cette question de l'outil CGT. Une lecture attentive va s'imposer d'autant que la déclaration de B.T. ce matin à France Inter sur « un réexamen des modalités du mandatement pour avoir une salle en adéquation aux votes » ne me paraît pas être la bonne porte d'entrée pour travailler ce chantier, cela va plus crispé que pousser au débat.

Un congrès pour rien ? Certainement pas, jamais d'ailleurs. Mais un congrès en demi-teinte en termes de disposition des forces. *Un congrès qui entérine des orientations d'accompagnement plutôt que de contestation du système au nom d'une surprise, si ce n'est une acceptation du réalisme du moins sa fatalité sur le court terme.*

Osons une comparaison. Si nous transposons le débat dans les termes des temps de la naissance du syndicalisme, nous sommes plus dans l'exigence d'un repas chaud pour les enfants travaillant dans les mines et filatures que l'interdiction de leur travail et leur droit à l'éducation qui a été un des piliers de la construction de ce syndicalisme de classe de masse et démocratique.

Est-ce que je bouffe le trait ? Regardez l'âge légal du travail des enfants dans le traité de l'UE, il est le même que celui autorisé en droit français depuis quelques mois pour emprisonner les enfants et l'âge du couvre-feu pour les mineurs adopté ici ou là : 13 ans. C'est dans ce cadre là qu'il faudra bien agir pour faire reculer le capital : le patronat et son pouvoir.

Revenons-nous de Nantes mieux armé pour tout cela ? J'avoue être septique.

Pas désabusé, mais très vigilant, et toujours plus qu'inquiet sur certains points dont le nombre, à la première lecture des résolutions adoptées me semble croître. »

De : VIA Claude Deloume
dimanche 27 décembre 2009